

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

Article 1

Sont désignés en qualité de délégués titulaires de la Communauté de Communes de Londinières au sein du PETER du Pays de Bray :

Madame Armelle Biloquet

Monsieur Vincent Leborgne

Monsieur Mickael Lecavelier

Monsieur Hervé Vassard

Monsieur François Dupuis

Article 2

Sont désignés en qualité de délégués suppléants de la Communauté de Communes de Londinières au sein du PETER du Pays de Bray :

Monsieur Jean-Paul Martel

Madame Sabine Camenisch

Madame Ludivine Piquet

Monsieur Laurent Carpentier

Monsieur Michael Fouray

Article 3

Les délégués ainsi désignés représenteront la Communauté de Communes de Londinières au sein du PETER du Pays de Bray dans les conditions prévues par les statuts dudit établissement.

Article 4

Madame la Présidente est chargée de l'exécution de la présente délibération et de sa notification au PETER du Pays de Bray.



Pour extrait conforme,
Présidente,
BIDOQUET Armelle

